

PAJEMPLOI  
Madame La Directrice  
21 Avenue Charles Dupuy  
43000 Le Puy-en-Velay

Vanves, le 27 avril 2020

**Lettre recommandée avec AR**  
**REF : RR/JCC/2020**

Madame la Directrice,

Lors de notre visio-conférence organisée par la DGCS en date du 22 avril nous avons attiré l'attention de vos services sur le fait qu'il n'avait toujours pas été procédé à la régularisation des heures complémentaires majorées et défiscalisées des Assistantes maternelles accomplies depuis janvier 2019 !

À notre grand étonnement et comme à celui aussi de toutes les assistantes maternelles de France, vous nous avez déclaré que cette non-déclaration avait pour cause d'une part un bug informatique et d'autre part les difficultés liées à l'actuelle pandémie.

Cette réponse n'est bien entendu pas acceptable ni socialement ni fiscalement et pour le moins ne dégage pas la responsabilité de Paje emploi. Car il n'appartient pas aux assistantes maternelles ni de gérer, ni de subir les dysfonctionnements de Paje emploi.

En ce qui les concerne elles prennent leurs responsabilités chaque jour en prenant soin des enfants qui leur sont confiées et elles ne vont pas chercher des excuses dilatoires quand elles rencontrent une difficulté dans l'exercice de leur mission.

Nous vous rappelons que les déclarations d'impôts doivent être transmises prochainement et que le fonctionnement défectueux de Paje emploi a pour conséquence que les déclarations d'impôts des assistantes maternelles seront erronées car ne pouvant pas bénéficier de la défiscalisation prévue par la loi et de fait vont subir un préjudice fiscal important.

Le syndicat FO des Assistantes maternelles entend si la situation n'est pas régularisée dans les plus brefs délais mettre en cause la responsabilité pour faute de Paje emploi du fait du fonctionnement défectueux de ses services.

Les carences dans la mise en œuvre de ses missions par Page emploi et l'insuffisance manifeste des mesures prises pour remédier à ces dysfonctionnements étant à l'origine d'un préjudice fiscal et social subi par les assistantes maternelles.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer Madame la Directrice, nos respectueuses salutations.

Richard ROZE  
Secrétaire Fédéral



Véronique DELAITRE  
Secrétaire Générale du syndicat des  
Assistants Maternelles Force Ouvrière

